



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RIFSEEP DES CORPS TECHNIQUES GRILLES DE FONCTIONS ET SOCLES**



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Réunion de concertation du 4 avril 2022 : Points abordés

- Point d'étape sur les suites de la bascule de décembre 2021
- Présentation des projets de grilles et socles IFSE :
  - *Précisions sur les notions de structures*
  - *Définition de la forte exposition et forte technicité*
  - *Grilles et socles*
- Présentation des modalités de gestion
- Bilan : évolution des rémunérations

## 1- Bascule technique : état des lieux



### MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

#### Bilan d'avancement des opérations de bascule : 8 500 agents

- Point sur les notifications RIFSEEP 2021
- Notifications droits ISS 2020 : en cours de contrôle et de notification => **objectif fin avril 2022**
- Paiement des droits ISS 2020 : **fin 1er semestre 2022**

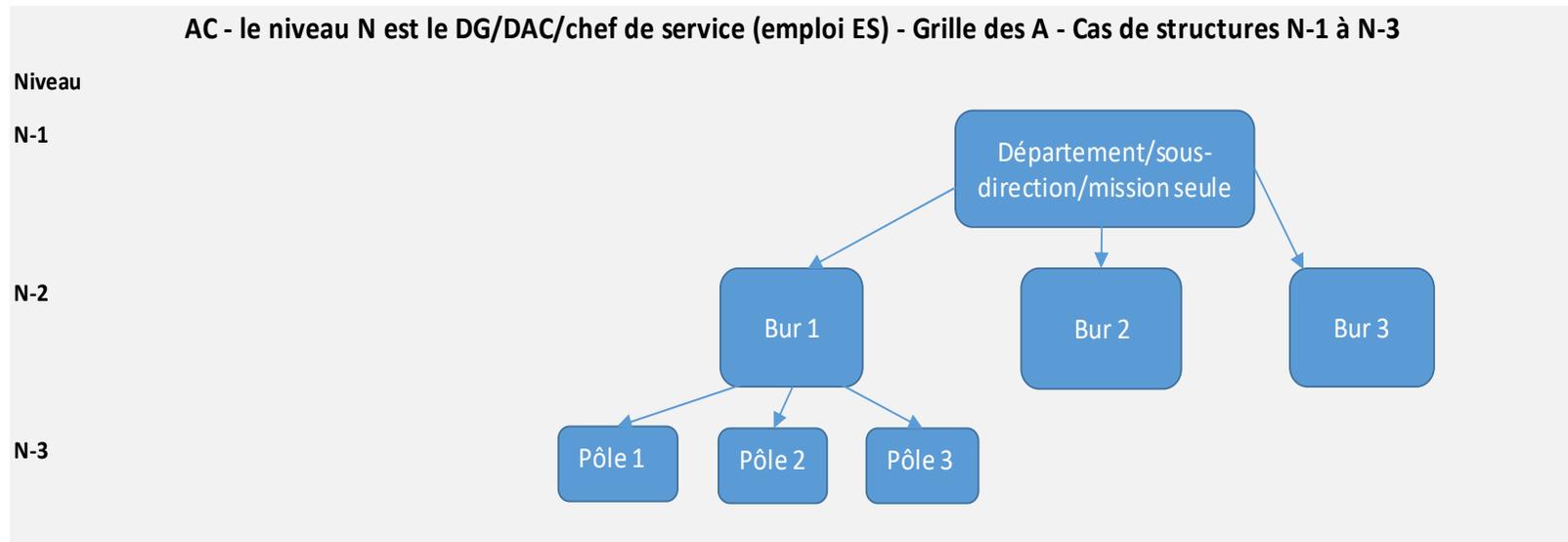


**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES**

**MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-1 Notion de structures**

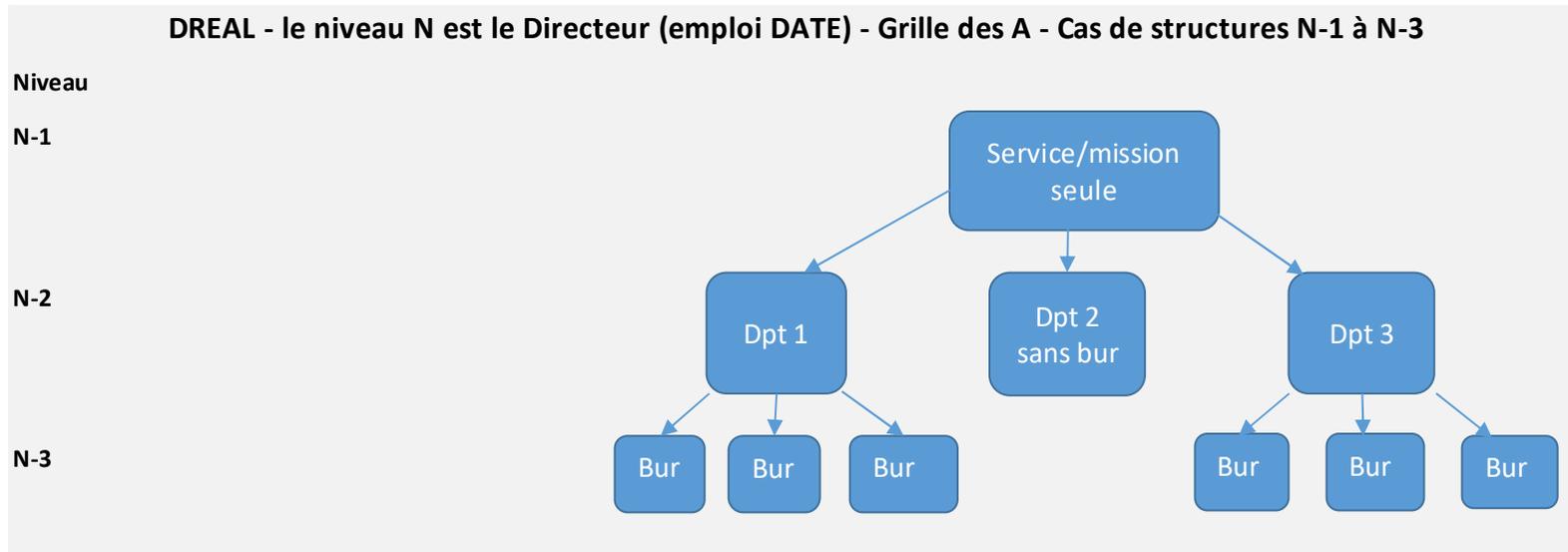




**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

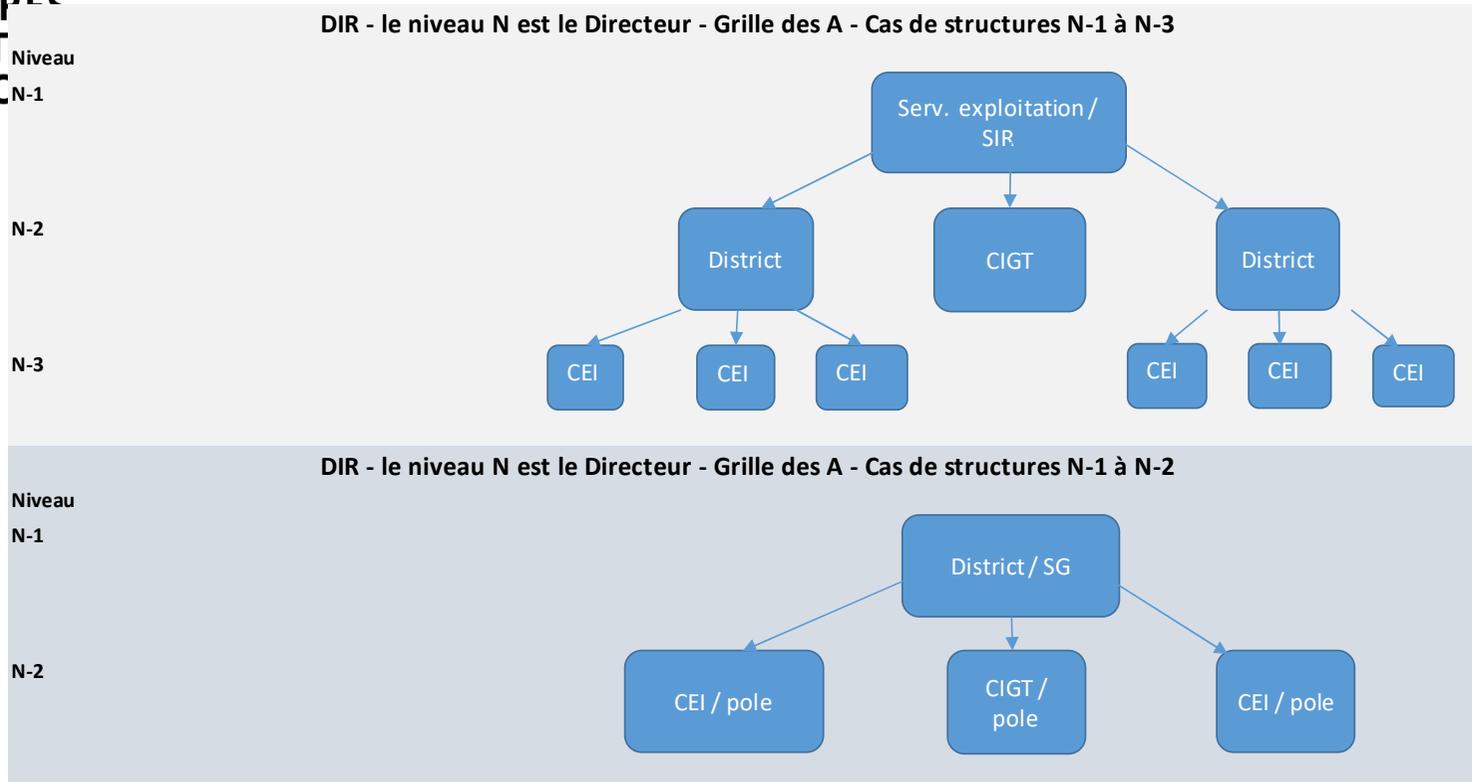
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2-1 Notion de structures





## 2-1 Notion de structures





**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2-2 Définition de la forte exposition

- La notion de « Forte exposition » est caractérisée par 3 critères **cumulatifs**

	1. Degré d'exposition		2. Contraintes du poste		3. Technicité / compétences attendues	
<b>1. Nature du critère</b>	<i>Représentation du service auprès des interlocuteurs internes (autres services) ou externes (collectivités, partenaires institutionnels)</i>	<i>Exposition vis-à-vis des partenaires externes au service</i>	<i>Sujétions particulières en terme de <b>disponibilité</b></i>	<i>Sujétions particulières en terme de <b>réactivité</b></i>	<i>Compétences particulières <b>préalables</b> pour le poste (antérieures ou à acquérir)</i>	<i>Réalisation <b>d'expertises</b>, ou exercice de <b>fonctions transversales</b> (coordinateur)</i>
<b>2. Exemples d'activités réalisées sur le poste</b>	<i>Ex : participation au sein d'instances de pilotage, de comités ou de commissions</i>	<i>Ex : interlocuteur des collectivités et des élus, partenaires institutionnels, autres services de l'État, usagers etc.</i>	<i>Ex : Astreintes, gestion de crise</i>	<i>Ex : Travailler sur un calendrier contraint, échéances de réponse</i>	<i>Formation spécifique préalable à l'exercice des fonctions/expérience professionnelle antérieure particulière (utilisation de logiciels/connaissances)</i>	<i>Expertises juridiques, techniques/conception de processus de travail collectif</i>

A noter : la notion de forte exposition est liée à l'exercice de la fonction mais pas n'est liée aux enjeux des natures de missions du poste

*Ex : Chargé de la surveillance et de la police de l'environnement.* La mission du service peut paraître prioritaire et à enjeu sur le territoire concerné, toutefois, chaque agent de ce service peut ne pas remplir les critères de forte exposition sur son poste.



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 2-2 Définition de forte technicité

- **Poste de chef de projet** : le chef de projet est la personne chargée de mener un projet et de gérer son bon déroulement. De manière générale, il anime une équipe pendant la durée du ou des divers projets dont il a la charge.
- **Poste de chargé de mission** : le chargé de mission anime et coordonne une mission pouvant être à caractère transversal portant sur une politique publique. Il est le référent de cette politique publique pour le service auquel il appartient.
- **Poste avec forte technicité** : fonctions nécessitant une connaissance théorique dans un domaine, de l'expérience dans ce domaine lié au poste et s'exerçant avec autonomie. Ces compétences pouvant déboucher sur le développement d'outils et de méthodes pour faire évoluer le domaine.



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-3-Grilles et socles IFSE  
ITPE-AC/SD**

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC) ou par le directeur (STRMTG/CETU)*

SERVICE D'ADMINISTRATION CENTRALE							
Groupe de fonctions	DAC/DG	STRMTG / CETU	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC
1.1	- Adjoint de sous-direction - Directeur de CVRH - Chef d'une structure N-1 (ex : département) à forte exposition	- Adjoint au directeur	4%	ITPE HC	6	21%	33 500 €
				ICTPE G1	23	79%	31 000 €
				ICTPE G2			27 600 €
				IDTPE			24 500 €
				ITPE			19 800 €
1.2	- Chef d'une autre structure N-1 - Chef d'une structure N-2 (ex : bureau) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Adjoint au directeur de CVRH - Adjoint de chef d'une structure N-1 a forte exposition - Directeur de projet (hors emploi) rattaché au niveau N et plus	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	8%	ITPE HC	21	36%	32 500 €
				ICTPE G1	4	7%	30 000 €
				ICTPE G2	30	52%	26 800 €
				IDTPE	3	5%	23 500 €
				ITPE			18 800 €
2.1	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : bureau) - Adjoint de chef d'une structure N-2 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une autre structure N-1 hors unité territoriale - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en G1.2 - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	14%	ITPE HC	16	16%	25 800 €
				ICTPE G1	7	7%	25 800 €
				ICTPE G2	21	21%	25 800 €
				IDTPE	56	56%	22 500 €
				ITPE			17 600 €
2.2	- Adjoint de chef d'une autre structure N-2 en sous groupe 2,1 - Chef d'une structure N-3 à forte exposition - Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Adjoint d'une structure N-1 en G2,1	7%	ITPE HC			21 700 €
				ICTPE G1			21 700 €
				ICTPE G2	2	4%	21 700 €
				IDTPE	33	66%	21 700 €
				ITPE	15	30%	16 600 €



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-3-Grilles et socles IFSE  
ITPE-AC/SD**

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC) ou par le directeur (STRMTG/CETU)*

SERVICE D'ADMINISTRATION CENTRALE							
Groupe de fonctions	DAC/DG	STRMTG / CETU	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : pole d'un bureau)</li> <li>- Adjoint au chef d'une structure N-3 à forte exposition</li> <li>- Autre chargé de projet/mission avec forte exposition</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'une unité territoriale de contrôle</li> <li>- Autre chargé de projet/mission avec forte exposition</li> <li>- Fonctions avec forte expertise</li> </ul>	36%	ITPE HC			20 500 €
				ICTPE G1			20 500 €
				ICTPE G2			20 500 €
				IDTPE	67	27%	20 500 €
				ITPE	181	73%	15 600 €
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	31%	ITPE HC			18 400 €
				ICTPE G1			18 400 €
				ICTPE G2			18 400 €
				IDTPE	18	8%	18 400 €
				ITPE	196	92%	14 800 €
Le montant de l'IFSE des ITPE versé aux ITPE "doctorants" est fixé à 11 900 €.							
Le montant de l'IFSE des ITPE versé aux ITPE en poursuite de scolarité (4ème année, double cursus, etc...) est fixé à 11 400 €.							



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-3-Grilles et socles IFSE  
ITPE-AC/SD**

*Élément de lecture sur le niveau de la structure : le niveau N est celui constitué par le 1<sup>er</sup> supérieur hiérarchique sur emploi DATE ou directeur en DIR (hors DIRIF)*

Service déconcentré											
Groupe de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
1.1	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE) - Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)		- Adjoint au directeur	1%	ITPE HC	2	10%	33 500 €	32 300 €
							ICTPE G1	18	90%	31 000 €	29 800 €
							ICTPE G2			27 600 €	26 000 €
							IDTPE			24 500 €	22 300 €
							ITPE			19 800 €	17 900 €
1.2	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) comportant des niveaux inférieurs - Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au niveau N (Directeur sur emploi DATE)	- chef d'une structure N-1 éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	4%	ITPE HC	21	23%	32 500 €	31 300 €
							ICTPE G1	25	28%	30 000 €	28 800 €
							ICTPE G2	44	49%	26 800 €	25 200 €
							IDTPE			23 500 €	21 500 €
							ITPE			18 800 €	16 900 €



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-3-Grilles et socles IFSE  
ITPE-AC/SD**

Service déconcentré											
Groupe de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
2.1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une structure N-1 (ex : service) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'autre structure de niveau N-1 (service ou d'entité mixte, siège + terrain hors structure territoriale)	15%	ITPE HC	59	19%	25 800 €	24 200 €
	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service) en groupe 1,2	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : service / mission) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition		ICTPE G1	11	3%	25 800 €	24 200 €
	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chef d'une structure N-2 (ex : département/division) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition		ICTPE G2	102	32%	25 800 €	24 200 €
	- Chef d'une UD (sans emploi DATE) à forte exposition	- Chef d'une UD à forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chef d'une structure territoriale de niveau N-1 à forte exposition		IDTPE	146	46%	22 500 €	20 300 €
	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N et avec forte exposition					ITPE			17 600 €	15 700 €
2.2	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-2 (ex : département/division/unité)	- Chef d'une autre structure N-1	- Chef d'une structure de niveau N-2 à forte exposition	10%	ITPE HC			21 700 €	19 300 €
	- Chef d'une autre UD (sans emploi DATE)	- Chef d'une autre UD	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1	- Adjoint au chef de structure N-1 en G2,1	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1		ICTPE G1			21 700 €	19 300 €
	- Adjoint d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1	- Adjoint au chef d'une structure N-1 (ex : département/division/unité) en G2,1	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Chargé de projet/mission à forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition		ICTPE G2	7	3%	21 700 €	19 300 €
	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition	- Adjoint au chef d'une structure N-2 (ex : département/division/unité) éligible à un emploi fonctionnel ou à forte exposition					IDTPE	178	76%	21 700 €	19 300 €
	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition	- Chargé de projet/mission rattaché au niveau N-1 et avec forte exposition					ITPE	48	21%	16 600 €	14 700 €



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**2-3-Grilles et socles IFSE  
ITPE-AC/SD**

Service déconcentré											
Groupe de fonctions	DRIEAT dont DIRIF et UD	DREAL et DRIHL (et UD de la DRIHL)	DEAL	DDI	DIR / DIRM	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF	Socle IFSE en autres SD
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint de structure N-2 en G2,2</li> <li>- Chef d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adjoint d'un autre chef d'une structure N-1 (ex : mission)</li> <li>- Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'une autre structure de niveau N-2</li> <li>- Chef d'une autre structure territoriale</li> <li>- Adjoint d'un chef d'une structure de niveau N-2 en G2,2</li> <li>- Adjoint au chef d'une structure territoriale de niveau N-1 en G2,2</li> <li>- Responsable d'autre structure à forte exposition (ex : unité)</li> <li>- Autres fonctions avec forte expertise (dont inspecteur de sécurité des navires confirmé, patrouilleur, ingénieur d'armement, responsable commission régionale de sécurité)</li> </ul>	28%	ITPE HC			20 500 €	18 300 €
							ICTPE G1			20 500 €	18 300 €
							ICTPE G2			20 500 €	18 300 €
							IDTPE	157	24%	20 500 €	18 300 €
							ITPE	501	76%	15 600 €	13 700 €
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable d'autre structure (ex : unité)</li> <li>- Adjoint d'une autre structure (ex : unité) en G3</li> <li>- Autres fonctions</li> </ul>	42%	ITPE HC			18 400 €	17 250 €
							ICTPE G1			18 400 €	17 250 €
							ICTPE G2			18 400 €	17 250 €
							IDTPE	117	11%	18 400 €	17 250 €
							ITPE	930	89%	14 800 €	13 000 €



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

**2-3-Grilles et socles IFSE  
TSDD-AC-SD**

*Élément de lecture sur le niveau de la structure :*

- En AC : le niveau N est celui constitué par un DG/DAC ou chef de service (emploi supérieur au sein d'une DG/DAC)
- En SD : le niveau N est celui constitué par le 1<sup>er</sup> supérieur hiérarchique sur emploi DATE ou directeur en DIR (hors DIRIF)/STRMTG/CETU

Groupe de fonctions	DG/DAC	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en AC	Services déconcentrés IdF, STRMTG/CETU et autres SD	% estimé	Grade	Nb	% au sein du groupe	Socle IFSE en SD IdF et STRMTG/CETU	Socle IFSE en autres SD
G1	- Responsable d'une structure de niveau N-2 ou N-3 - Adjoint d'un responsable de structure en catégorie A	7%	TSCDD	16	73%	10 950 €	- Responsable ou adjoint d'une structure territoriale en DIR, DIRM (niveau N-1 ou N-2) - Chef de CEI - Responsable d'une structure de niveau N-2 ou N-3 - Adjoint d'un responsable de structure en catégorie A - Chargé d'inspection d'installations classées - Chef mécanicien sur patrouilleur - Chef de projet en ingénierie routière	10%	TSCDD	447	76%	10 950 €	9 300 €
			TSPDD	4	18%	10 450 €			TSPDD	99	17%	10 450 €	8 925 €
			TSDD	2	9%	9 950 €			TSDD	40	7%	9 950 €	8 500 €
G2	- Adjoint du responsable d'une structure en G1 - Autre responsable de structure - Assistant de direction (Niveau N) - Chargé de mission/projet à forte exposition impliquant une représentation du service, des compétences techniques particulières et des contraintes de réactivité  - Technicien informatique  - Chargé de communication - Chargé de contentieux - Instructeur RH polyvalent GA/Paye	59%	TSCDD	150	77%	10 150 €	- Adjoint du responsable d'une structure en G1 - Autre responsable de structure - Assistant de direction (Niveau N) - Chargés de mission/projet à forte exposition impliquant une représentation du service, des compétences techniques particulières et des contraintes de réactivité - Autres fonctions issues de l'arrêté du XXX fixant les types d'emplois soumis à une durée minimale ou maximale d'occupation au sein des services des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer - Chargé de contentieux - Instructeur RH polyvalent GA/Paye - Hydrogéomètre - Prévisionniste de crues - Géomaticien	39%	TSCDD	1238	55%	9 945 €	8 800 €
			TSPDD	39	20%	9 500 €			TSPDD	809	36%	9 500 €	7 800 €
			TSDD	7	4%	9 100 €			TSDD	202	9%	9 100 €	7 140 €
G3	- Autres fonctions	34%	TSCDD	49	42%	9 750 €	- Autres fonctions	51%	TSCDD	1083	45%	9 100 €	8 400 €
			TSPDD	56	48%	8 700 €			TSPDD	1054	44%	8 700 €	7 500 €
			TSDD	11	9%	8 100 €			TSDD	274	11%	8 100 €	6 450 €

## 2-3-Compléments IFSE



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Complément IFSE :

- Versé en complément de l'IFSE principale si sujétions particulières (géographiques, fonctions spécifiques...).
- Complément non pérenne pour l'agent

Compléments	2021		2022								
	Bascule dans l'IFSE en 2021	Sous forme de complément IFSE	ITPE			TSDD			Dessinateur /ETST		
			Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD
<b>Prime informatique</b> Ce complément d'IFSE est versé aux agents bénéficiant d'une qualification informatique reconnue aux MTE/MCTRCT/MM et qui exercent des fonctions en lien avec cette qualification.	Oui	X	Analyste	3 935 €		Programmeur / pupitreur	4 170 €		Agent de traitement	2 166 €	
			Chef de projet / chef d'exploitation / chef programmeur des systèmes d'exploitation	6 270 €		Chef d'exploitation / chef programmeur des systèmes d'exploitation	6 270 €		Pupitreur	4 170 €	
						Chef programmeur	3 935 €				
<b>Indemnité de régisseur</b>	Oui	X	Entre 110 € et 1050 € +46 € par tranche de 1 500 000 € (cf. montant fixé dans l'arrêté du 25 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité)								
<b>Complément Corse</b>	Oui	X	Tout grade	220 €		Tout grade	275 €		Tout grade	550 €	
<b>Inspection des navires (versée actuellement au TSDD ex CAM)</b>	Oui	X				Fonction "inspection de sécurité des navires" tout grade		775 €			
<b>Contrôle des transports terrestres</b>		Création 2022				Spécialité CTT-Tout grade		775 €			

## 2-3-Compléments IFSE



# MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Compléments	2021		2022											
	Bascule dans l'IFSE en 2021	Sous forme de complément IFSE	ITPE			TSDD			Dessinateur /ETST					
			Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD	Prise en compte	AC et SD IDF	SD			
Adjoint au directeur	Oui	X	Adjoint au DRIEAT dont UD avec emploi DATE/DIRIF	2 000 €										
Agents placés à la tête d'unité à compétence territoriale en DIR	Oui	X				Création d'un complément étendu à tous les grades, uniquement pour les chefs de district/adjoints chefs de district et Chefs de CEI en DIR		1 520 €						
TSDD 1er niveau de grade en DIR	Oui	X				TSDD 1er niveau de grade en DIR		760 €						
Qualification comité de domaine - le complément est maintenu pendant 12 mois en cas de perte de la qualification ; - le montant appliqué correspond à la meilleure situation en cas de cumul de qualification.	Pour les ITPE bénéficiaires de la bonif ISS (4pt) au 31/12/2020 : notification des points en complément IFSE		Expert international		1 200 €									
			Expert		900 €	Expert		900 €						
			Spécialiste		600 €	Spécialiste		600 €						



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### 3-Règles de gestion

#### Evolution de l'IFSE en cas de promotion de corps, d'avancement de grade et de détachement dans un emploi fonctionnel

- Ce montant vient augmenter l'IFSE en place dans tous les cas préalablement à l'application du socle appliqué au grade selon le groupe de fonctions concerné si le socle est plus favorable

Corps des ITPE		
Nature de promotion	AC	SD
- ICTPE G1 --> ITPE HC	MAINTIEN	MAINTIEN
- ICTPE G2 --> ITPE HC	2 000 €	1 500 €
- ICTPE G2 --> ICTPE G1	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ITPE HC	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ICTPE G1	2 000 €	1 500 €
- IDTPE --> ICTPE G2	2 000 €	1 500 €
- ITPE --> IDTPE	3 500 €	3 000 €
- TSCDD (18) --> ITPE (28)	1 240 €	940 €

Alignement sur les ITPE ex-IAM hormis pour la promotion de TSDD vers ITPE alignée sur les AAE

Corps des TSDD		
Nature de promotion	AC	SD
- TSPDD --> TSCDD	980 €	740 €
- TSDD --> TSPDD	980 €	740 €
- Cat C --> TSPDD	670 €	500 €
- Cat C --> TSDD	670 €	500 €

Alignement sur les SACDD et les TSDD ex-cam

Corps des dessinateurs et des ETST		
Nature de promotion	AC	SD
- Dess --> Dess CG	390 €	160 €

Alignement sur les autres corps de cat C

### 3-Règles de gestion

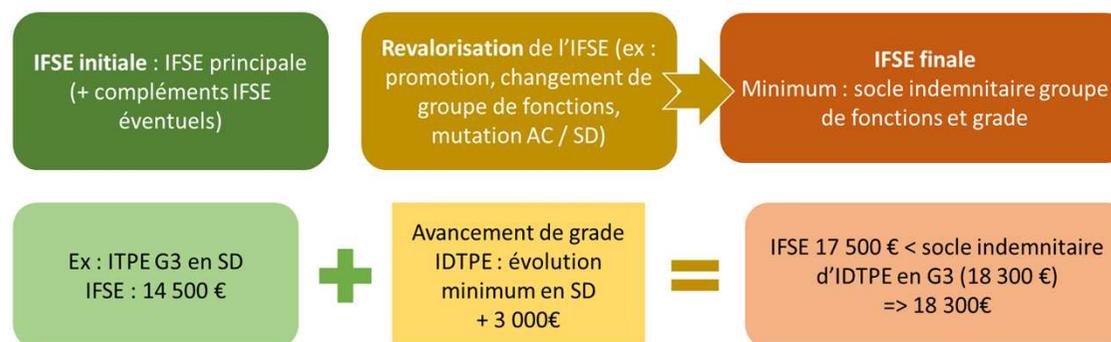


**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Evolution de l'IFSE en cas de promotion de corps, d'avancement de grade et de détachement dans un emploi fonctionnel

#### Exemple



### 3–Règles de gestion



## MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Majoration de l'IFSE en cas de changement de d'échelon dans le corps des ITPE

- Ce montant vient augmenter l'IFSE en place dans tous les cas.

Corps des ITPE		
Nature de majoration	AC	SD
- ITPE à partir du 6ème échelon	2 000 €	1 900 €
- IDTPE à partir du 5ème échelon et plus de 5 ans d'ancienneté	3 150 €	3 025 €

La majoration s'applique également lors d'une promotion/avancement/détachement notamment :

- TSPDD ou TSCDD vers ITPE (grade) si le 6ème échelon est au moins atteint à la suite du reclassement ;
- IDTPE vers un emploi d'ICTPE ou vers ITPE HC si elle n'a pas été appliquée au titre du grade d'IDTPE.

### 3-Règles de gestion



## MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Evolution de l'IFSE en cas de changement de fonctions

- Ce montant vient augmenter l'IFSE en place dans tous les cas préalablement à l'application du socle appliqué au grade selon le groupe de fonctions concerné si le socle est plus favorable
- Pas de baisse de l'IFSE lors des changements de fonctions descendantes

Nature changement de groupe	ITPE		TSDD		Dess/ETST	
	AC	SD	AC	SD	AC	SD
Vers un ou plusieurs groupes ou sous groupes ascendants	+ 800 €	+ 700 €	+ 630 €	+ 470 €	Socle	Socle
Vers un ou plusieurs groupes ou sous groupes descendants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Au sein du même groupe (*)	+ 480 €	+ 420 €	+ 380 €	+ 290 €	+ 200 €	+ 150 €
(*) sous réserve d'une ancienneté de 3 ans sur le dernier poste et si changement de service d'affectation ou de résidence administrative (pour les services déconcentrés)						
Alignement sur les ITPE ex-IAM, les SACDD/TSDD ex-CAM et sur les autres corps de cat C						

### 3-Règles de gestion



## MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Evolution de l'IFSE en cas de mobilité avec changement de nature de service.

- Ce montant vient augmenter ou diminuer l'IFSE en place dans tous les cas, indépendamment de l'éventuelle mise au socle appliquée au grade et groupe de fonctions d'accueil

Nature changement de service	ITPE	TSDD	Dess/ETST
AC/SD IdF --> Autres SD	- 900 €	- 600 €	- 130 €
Autres SD --> AC/SD IdF	+ 1 800 €	+ 1 600 €	+ 260 €

Alignement sur les ITPE ex-IAM, les SACDD et les TSDD ex-CAM et sur les autres corps de cat C

## 4- Bilan financier – Gains moyens



### MINISTÈRES TRANSITION ÉCOLOGIQUE COHÉSION DES TERRITOIRES MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

	Budget 2021	Budget 2022
Enveloppe budgétaire dédiée à la bascule au RIFSEEP des corps techniques (hors paiement des droits ISS 2020)	2 738 000 €	5 220 000 €
Financement complémentaire bascule		315 000 €
- dont impacts socle IFSE		315 000 €
<b>Total</b>	<b>2 738 000 €</b>	<b>5 535 000 €</b>

	ISS+ PSR	Gain moyen bascule 2021		Gain moyen RIFSEEP 2022		Gain cumulé IFSE + CIA 2021 et 2022 (F = B + C + D + E)	% de progression (F/A)
	moyen avant (A)	IFSE (B)	CIA (C)	IFSE (*) (D)	CIA (**) (E)		
<b>Corps des ITPE</b>	18 507 €	233 €	407 €	225 €	737 €	1 602 €	8,66%
<b>Corps des TSDD</b>	8 749 €	128 €	196 €	112 €	368 €	804 €	9,19%
<b>Corps des ETST/Dessinateurs</b>	5 727 €	95 €	120 €	19 €	241 €	475 €	8,29%

(\*) Les gains en IFSE intègrent, à hauteur de 165 000 €, les dépenses supplémentaires liées à la création d'un complément au titre des qualifications en comité de domaine. Ce montant s'ajoute aux éléments budgétaires présentés ci-dessus.

(\*\*) Application du taux de référence 2021 des autres corps au RIFSEEP



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 5- Calendrier

- Calendrier prévisionnel
  - Production de la note de gestion RIFSEEP 2022 : juillet 2022
  - Reclassement des agents dans les grilles de fonction : 2<sup>ème</sup> semestre 2022
  - Campagne CIA : calendrier commun aux autres corps au RIFSEEP